

**Service Direction**  
Tél. : 04 77 43 97 85

## Réunion du Bureau du SIEL-TE Loire Compte-rendu

Date : 16 novembre 2020

Ont assisté à cette réunion :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente

Gérard BAROU, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Sylvie FAYOLLE, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Stéphane, HEYRAUD, Alain LIMOUSIN, Valérie PEYSSELON, Didier PICARD, Didier PONCET, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Pierre VERICEL.

Excusé.e.s

Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Jean-Paul CAPITAN, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Annick FLACHER, Marc LAPALLUS, Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Séverine REYNAUD, Patrick ROMESTAING, Xavier VILLARD.

## SOMMAIRE

<b>I. Ordre du Jour</b> .....	<b>3</b>
1. - Modalités de réunion à distance du Bureau syndical .....	3
2. - Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 18 septembre 2020 .....	3
3. - Programmation des travaux.....	3
4. - Chute de grêle - Aide exceptionnelle pour dégâts sur le réseau d'éclairage public .....	4
5. - Demande d'autorisation d'ester en justice .....	4
6. - Ventes de terrains - Communes de Roanne ; St Romain la Motte et Bonson.....	4
7. - Commission consultative des services publics locaux .....	4
8. - Convention de mise à disposition local salle atrium au CGAS .....	5
9. - Contrat de développement territorial ENR.....	5
10. - Candidature à l'AMI Sequoia du programme ACTEE 2 - Projet SYCOMORE.....	5
<b>II. Informations Générales</b> .....	<b>6</b>
a) ) Rapport d'orientation budgétaire 2021 .....	6
b) Revalorisation des modes contributifs et participatifs.....	8
c) Rapports de gestion SEM SOLEIL et SPL OSER.....	8
d) SEM SOLEIL - Evolution du mode d'administration.....	8
e) Communication des synthèses du contrôle de concession du SIEL-TE Loire pour l'année 2019 .....	8
f) Suppression des aides aux financements des installations PV pour les collectivités .....	8
g) Affermage de service public fibre optique - THD42 - Avenant 10 .....	9
<b>III. Questions diverses</b> .....	<b>9</b>

Ce jour, à ST PRIEST EN JAREZ, s'est réuni à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat, sous la présidence de Mme. Marie-Christine THIVANT, Présidente du Syndicat. M. Thierry GOUBY est désigné comme secrétaire de séance.

## I. ORDRE DU JOUR

### 1. - MODALITES DE REUNION A DISTANCE DU BUREAU SYNDICAL

Mme la Présidente soumet au vote les modalités de tenue de la réunion de Bureau en visioconférence.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent les modalités de réunion à distance du Bureau syndical.

### 2. - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU 18 SEPTEMBRE 2020

Mme la Présidente soumet le compte-rendu de la précédente réunion à l'approbation des membres du Bureau.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 3. - PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente propose que les travaux suivants soient inscrits au programme 2020

Type de travaux	Tranche	Budget 2020 voté TTC **	Budget 2020 HT	Montant engagé depuis le 1/01/2020 HT	Bureau du 16/11/2020			
					Dossiers engagés	Montant total en HT €	Contribution communale ou CDC HT €	Charge SIEL HT €
Electrification (FACE) Renforcement <i>Crédits complémentaires</i>	AP			2 498 639 €	47 3	1 453 585 € 39 237 €		1 453 585 € 39 237 €
Esthétique (FACE)	CE			622 962 €	8	317 402 €	147 658 €	169 744 €
Electrification (FACE) Résorption réseau nu	SS			893 247 €	21	503 554 €		503 554 €
Electrification (FACE) Résorption réseau nu faible section	SF			1 241 181 €	27	1 026 901 €		1 026 901 €
Electrification Extension réseaux (FACE)	AE			86 294 €	2	3 124 €		3 124 €
Intempéries (FACE)	IN			188 432 €	6	188 432 €		188 432 €
Electrification Hors programme <i>Crédits complémentaires</i>	HP			1 402 452 €	29 2	457 170 € 337 €	265 829 € 202 €	191 341 € 135 €
Electrification Dissimulation réseaux <i>Crédits complémentaires</i>	ES			1 868 630 €	10 2	435 316 € 47 214 €	357 138 € 39 659 €	78 178 € 7 555 €
Electrification Frais annexes <i>Crédits complémentaires</i>	FA			41 563 €	8 1	22 432 € 442 €		22 432 € 442 €
<b>TOTAL ELECTRIFICATION</b>		<b>13 304 320 €</b>	<b>11 086 933 €</b>	<b>8 843 399 €</b>		<b>4 495 145 €</b>	<b>810 485 €</b>	<b>3 684 660 €</b>
Eclairage Public <i>Crédits complémentaires</i>	TN			4 461 866 €	91 13	1 653 891 € 49 704 €	1 494 586 € 35 997 €	159 305 € 13 707 €
Eclairage public maintenance <i>Crédits complémentaires</i>	MA			2 562 528 €	3	2 097 €		2 097 €
<b>TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC</b>		<b>9 500 000 €</b>	<b>7 916 667 €</b>	<b>7 024 394 €</b>		<b>1 705 692 €</b>	<b>1 530 583 €</b>	<b>175 109 €</b>
Télégestion <i>Crédit complémentaires</i>	ED			132 330 €	1 1	9 692 € 9 021 €	9 692 € 9 021 €	
<b>TOTAL TELEGESTION</b>		<b>263 600 €</b>	<b>219 667 €</b>	<b>132 330 €</b>		<b>18 713 €</b>	<b>18 713 €</b>	

\*Budgets annexes (voté en HT)

Très Haut Débit Etudes	APD			69 280 €	3	34 280 €		34 280 €
Très Haut Débit Travaux <i>Crédits complémentaires</i>	TVX			12 226 093 €	201 11	2 144 892 € 19 186 €		2 144 892 € 19 186 €
<b>TOTAL THD</b>		<b>41 700 000 €</b>	<b>34 750 000 €</b>	<b>12 295 373 €</b>		<b>2 198 358 €</b>		<b>2 198 358 €</b>
Génie civil télécom <i>Crédits complémentaires</i>	FT			1 441 554 €	38 3	575 489 € 11 913 €	452 151 € 9 477 €	123 339 € 2 436 €
Câblage Télécom <i>Crédits complémentaires</i>	CA			497 269 €	38 6	231 235 € 13 869 €	6 299 €	224 936 € 13 869 €
<b>TOTAL TELECOM</b>		<b>2 400 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>1 938 823 €</b>		<b>832 506 €</b>	<b>467 927 €</b>	<b>364 580 €</b>

*Les membres du Bureau adoptent, à l'unanimité, pour le programme 2020, la liste des travaux tels qu'exposés ci-dessus, demandent au Département, à la Région, à l'Union Européenne ou à d'autres financeurs, pour les travaux qui pourraient en bénéficier, une subvention dont le montant viendra en diminution de la participation du SIEL, précisent que les crédits relatifs à la participation du SIEL sont ouverts au budget 2020 aux comptes précisés dans le tableau ci-dessus, autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir et notamment les conventions à passer, le cas échéant, avec les collectivités concernées.*

#### **4. - CHUTE DE GRELE - AIDE EXCEPTIONNELLE POUR DEGATS SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Mme la Présidente explique que lors des épisodes orageux de juin et juillet 2019, la commune de Violay a subi d'importants dégâts causés par la grêle sur les installations d'éclairage public. La commune a sollicité le Syndicat pour une aide exceptionnelle concernant le remplacement de lanternes.

Le taux d'aide actuel pour la commune de Violay est de 29 % (tranche E), Mme la Présidente propose d'apporter une aide supplémentaire de 8% soit au total 5 421.14€ à la charge du SIEL-TE.

*Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent le versement d'une aide exceptionnelle à la commune de Violay pour le remplacement des luminaires des installations d'éclairage public endommagées par les chutes de grêle de l'été 2019 et approuvent ainsi que le taux supplémentaire de l'aide.*

#### **5. - DEMANDE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Mme la Présidente informe que le SIEL-TE est actuellement en procédure judiciaire dans le cadre de 5 contentieux distincts :

- Affaire commune de Saint-Martin-la-Plaine c./ le SIEL-TE Loire : St Martin la Plaine demande le changement de son classement de commune et par voie de conséquence à percevoir la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité - TCCFE (montant estimé à 2 025 000 €).

-Affaire NGE INFRANET c./ le SIEL-TE LOIRE : la société NGE INFRANET a demandé au SIEL-TE Loire de lui payer la somme totale de 384 363.68 euros TTC, au titre du paiement direct des prestations du programme THD42 qu'elle a réalisées en sa qualité de sous-traitante de la société Serpollet SA.

-Affaire époux FERNANDES-MAGUSTEIRO c./ le SIEL-TE Loire : Suite à des travaux réalisés par des prestataires du SIEL-TE, des infiltrations d'eau dans la cave de particuliers ont été identifiées suite à une expertise judiciaire.

- Affaire Préfecture c./ le SIEL-TE Loire - Fonds de concours : la Préfecture de la Loire a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal Administratif de Lyon, le 7 avril 2017, aux fins d'annulation de la délibération du 15/12/2017, relative à la demande de participation sous forme de fonds de concours aux collectivités.

-Affaire SIEL-TE Loire c./ AURAE : L'Agence régionale pour la transition énergétique (AURAE) a lancé, fin 2018, un outil baptisé « TerriSTORY » qui se révèle être une « copie » de l'outil du SIEL TE Loire « PROSPER® », créée en 2015. Suite à plusieurs tentatives de négociations et dialogues qui n'ont pas abouti, AURAE a donc été assigné par voie d'huissier le 28 juillet dernier.

Mme la Présidente précise que compte tenu du changement de Présidence, il est nécessaire pour le Bureau de délibérer à nouveau afin de l'autoriser à ester en justice dans ces différents dossiers.

*Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à ester en justice pour défendre les intérêts du Syndicat pour ces affaires.*

#### **6. - VENTES DE TERRAINS - COMMUNES DE ROANNE ; ST ROMAIN LA MOTTE ET BONSON**

M. SIMONE, Vice-Président, indique que les communes de Roanne, St Romain la Motte et Bonson souhaitent acquérir des parcelles situées sur leur territoire. Ces parcelles sont à ce jour désaffectées et font partie intégrante de la concession, dont ENEDIS est concessionnaire. Ces terrains sont appelés à sortir de la concession en tant que bien de retour. Une « convention de restitution des terrains » sera alors signée entre le concessionnaire et le SIEL-Territoire d'Énergie Loire. Les terrains seront déclassés du domaine public pour les faire entrer dans le domaine privé du SIEL-TE Loire, sans qu'il soit lieu de verser des indemnités au concessionnaire. Ces communes intégreront alors ces parcelles dans leur domaine privé. La vente entre le SIEL-TE Loire et la commune de ROANNE se fait à l'euro symbolique, par acte en la forme authentique.

*Les membres du Bureau, à l'unanimité, décident le déclassement des parcelles du domaine public ; autorisent Mme la Présidente à signer la convention avec ENEDIS actant la sortie des biens du patrimoine de la concession, autorisent M. Simone, Vice-Président, à signer les actes de vente.*

#### **7. - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Mme la Présidente rappelle que le 27 juillet 2020, le Comité Syndical du SIEL-TE Loire a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CCSPL. Cette commission comprend des membres de l'assemblée délibérante élus et des représentants d'associations locales qu'il convient de nommer.

*Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la liste des membres associatifs de la commission, proposée par Mme la Présidente.*

## **8. - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAL SALLE ATRIUM AU CGAS**

M. GOUBY, Vice-Président, indique que le Syndicat met à disposition du CGAS la salle ATRIUM. L'accès à cet espace sera réservé uniquement aux adhérents du CGAS (tous les agents du SIEL-TE Loire ne sont pas adhérents). Ainsi, il convient de signer une convention de mise à disposition de cette salle entre le SIEL-TE Loire et le CGAS.

*Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent et autorisent Mme la Présidente à signer la convention de mise à disposition de la salle ATRIUM et de son utilisation avec le CGAS.*

## **9. - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ENR**

M. SIMONE, Vice-Président, explique que les Contrats de Développement Territorial ENR (CD ENR), gérés par l'ADEME, sont un outil de soutien à l'émergence de projets en matière d'énergies renouvelables thermiques. Ils ont pour vocation l'accompagnement et l'émergence de petits projets de chaleur renouvelable. L'ADEME s'appuie sur les acteurs locaux pour agréger les « petits » projets portés à la fois par les acteurs privés et publics à l'échelle d'un territoire. Au regard des activités du SIEL-TE et de l'accompagnement technique et financier apporté par les équipes aux adhérents, il convient que le Syndicat porte un tel dispositif. La candidature porte sur tout le département excepté le territoire SEM/Pilat. Afin de conforter la candidature, le Syndicat a d'une part sollicité un partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat 42 (ALEC42) qui interviendra pour adresser les projets portés par les acteurs privés du territoire (bailleurs sociaux, copropriétés, entreprises, agriculteurs) et d'autre part associé étroitement les EPCI à l'identification des projets sur leurs territoires respectifs.

Il s'agit pour le SIEL-TE de signer un contrat avec l'ADEME pour une durée de 3 ans renouvelable une fois définissant un programme de développement constitué d'une part d'une subvention dédiée à l'animation du dispositif et d'autre part délégation de crédits du Fonds Chaleur pour soutenir les projets d'investissements avec l'ambition d'atteindre à l'horizon 2026, une production de 100kWh/hab de chaleur renouvelable soit 32.3GWh sur le périmètre défini de la candidature. Pour la période 2021-2023, la candidature porterait sur le soutien de 84 projets dont au moins 20% hors bois-énergie, représentant 14.5 GWh.

M. SOUTRENON, Vice-Président, remarque que cet appel à projet concerne seulement une partie du territoire du SIEL-TE.

M. SIMONE, Vice-Président, affirme que cet appel à projet ne concerne pas les communes de Saint-Etienne Métropole et des Communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien qui disposent déjà d'un COT ENR. Cette candidature est complémentaire afin de mailler l'intégralité du territoire ligérien.

*Mme la Présidente précise que cet appel à projet concerne environ 250 communes.*

M. PRUD'HOMME, demande si la production d'énergie concerne les chaudières à bois uniquement.

M. SIMONE, Vice-Président, répond que l'appel à projets concerne les fonds de chaleur, il s'agit des chaudières bois mais aussi du solaire thermique et la géothermie.

*Mme la Présidente complète en indiquant les prospectives attendus sur la période 2021-2023 pour les porteurs de projets publics : 34 installations bois, 1 en solaire thermique et 13 en géothermie soit un objectif de 16 GWh.*

M. DUMONT signale que les communes ligériennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) souhaitent participer à cet appel à projet.

M. SIMONE, Vice-Président, confirme que cet EPCI est bien intégré dans le périmètre de cet appel à projets.

M. PRUD'HOMME interroge sur le financement au-delà des 50% des coûts d'étude.

M. SIMONE, Vice-Président, précise qu'effectivement 50% des coûts d'étude sont financés, dans le cadre de l'appel à projets, par l'ADEME, par contre les 50% restants sont pris en charge par le porteur du projet.

M. PICARD demande si les 40 communes de Roannais Agglomération qui adhèrent au SIEL-TE pour les installations photovoltaïques peuvent faire partie du projet.

M. SIMONE explique que l'appel à projets concerne uniquement le fonds de chaleur. Il précise que si le projet est retenu, la logistique sera mise en place pour aller à la rencontre des EPCI.

M. DUMONT, demande à quelle échéance la CCMDL doit délibérer et si les communes doivent faire une lettre d'intention auprès du SIEL-TE ou de la CCMDL.

M. SIMONE répond qu'il n'y a pas de lettre d'intention à faire à ce stade, par contre si l'appel à projets est retenu, les communes devront délibérer pour s'inscrire dans la démarche.

*Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à déposer un dossier de candidature auprès de l'ADEME.*

## **10. - CANDIDATURE A L'AMI SEQUOIA DU PROGRAMME ACTEE 2 - PROJET SYCOMORE**

Mme CHAUVE, Vice-Présidente, informe que le SIEL-TE et le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) souhaitent s'associer en groupement pour répondre à l'AMI SEQUOIA lancé par la FNCCR à travers le projet SYCOMORE (SYndicats COnnectés : Mise en Œuvre de la Rénovation Energétique) qui vise à apporter un soutien aux collectivités par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la performance énergétique des bâtiments publics et à créer des coopérations entre établissements publics agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique.

Concernant l'IoT (Internet des objets) les deux syndicats souhaitent ensemble construire un catalogue de services permettant de mettre en place des actions d'efficacité énergétique à court, moyen et long terme ainsi qu'un cadre d'intervention pour les économes de flux (équivalent technicien SAGE). Par ailleurs, il s'agira également de réfléchir aux problématiques liées à la protection des données et la cybersécurité.

En second lieu, pour le changement des systèmes de chauffage des bâtiments publics, la mutualisation entre les syndicats portera sur l'échange de bonnes pratiques : modèles de cahier des charges, méthodes d'accompagnement des porteurs de projets, inscription de ces projets dans le cadre de rénovation énergétique.... En particulier pour le SIEL-TE, le projet SYCOMORE contribuera à la massification d'actions de performance énergétique à temps de retour sur investissement rapide. Le SDEF est volontaire pour porter le groupement, et une convention de partenariat sera signée entre les deux structures.

*Mme la Présidente ajoute que le SIEL-TE travaille depuis un certain temps avec ce syndicat dans le domaine des IOT. Il s'agit d'un appel à projets de la FNCCR qui est en attente de ce genre de partenariat entre collectivités. Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à participer au dépôt d'un dossier commun de candidature avec le SDEF dans le cadre de l'AMI SEQUOIA et à signer la convention de partenariat.*

## II. INFORMATIONS GENERALES

### a) ) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Mme la Présidente donne la parole à M. CHAVANNE, Vice-Président qui commente les grands chapitres de ce rapport des états et orientations budgétaires 2021 décrits dans le dossier de séance. Il précise que ce document sera soumis au prochain Comité Syndical du 14 décembre.

*M. HEYRAUD, interroge sur les 1.5 millions d'euros de frais de personnel du budget THD, si cela est en lien avec le tableau des effectifs, et si on a une idée du temps passé.*

*M. CHAVANNE laisse la parole à Mme MAKAREINIS, Directrice Générale des Services, qui explique qu'effectivement les dépenses mentionnées correspondent précisément aux agents qui œuvrent au quotidien au service numérique que ce soit aux études, SIG, raccordement liés aux autorisations d'urbanismes, qui suivent les chantiers et les téléconseillers. Ces postes sont inscrits au tableau des effectifs du personnel du Syndicat.*

*Mme PEYSELON, explique que, début 2020, l'information avait été donnée que le bilan du programme THD42 de fin 2019 avait été supérieur à ce qui était attendu, que le retour sur la redevance pour les EPCI pourrait se faire bien plus tôt que prévu et qu'un nouveau bilan devrait être fait tout début 2021 pour un retour sur 2021. De plus, le retour sur investissement serait de 50% au SIEL-TE et 50% aux EPCI, ce qui correspondrait à un montant pour les EPCI de 28 euros par prises. Pour la Communauté de communes du Pilat Rhodanien, il avait été annoncé 291 prises supplémentaires par rapport à ce qui était prévu, et le bureau de la CDC du Pilat Rhodanien, souhaiterait que le montant des 291 prises supplémentaires soient compensées par le retour sur investissement.*

*M. CHAVANNE, Vice-Président, rappelle qu'il s'agit d'une délégation de service public qui a démarré en 2015 et qui se termine en 2030 et que du fait, il faut prévoir des frais liés à l'exploitation, la maintenance, le dévoiement, l'enfouissement du réseau, l'élagage et les dégâts dus, comme sur tous les réseaux, à la neige au vent.... Globalement cela représente pour 2020, 5.3 millions d'euros et à l'horizon 2030, 60 millions d'euros. Aujourd'hui, il y a des prises supplémentaires qui n'ont pas encore été réglé par certains d'EPCI, et cela doit être traité. Concernant la clause de retour à bonne fortune, cela représentera 10 millions d'euros à l'horizon 2030 et la discussion à avoir c'est quel retour sur investissement peut être réalisé en considérant les dépenses nécessaires au réseau pour son exploitation, sa maintenance et sa modernisation.*

*M. SOUTRENON, Vice-Président, confirme que la clause de retour à bonne fortune avait été évoquée en prenant en compte l'aspect fonctionnement ultérieur du réseau THD42 et notamment les prises supplémentaires mais surtout la sécurisation du réseau, l'élagage, le bouclage des NRO (nœuds de raccordement optique) et des PM (points de mutualisation) et qu'avec le reste on pouvait contribuer à ce bon fonctionnement, si tant est que l'apport se fasse à part égale entre les EPCI et le SIEL-TE, afin qu'il n'y ait pas de demande de financement supplémentaire aux EPCI.*

*M. HEYRAUD est surpris que dans le cadre d'une délégation de service public, il y ait encore à la charge du SIEL-TE, un volume de dépenses d'entretien du réseau et de frais de personnel, et pensait que ces éléments faisaient partie de la délégation de service public, ce qui manifestement n'est pas le cas. Il revient sur une réflexion portée au mandat précédent, au moment du démarrage de THD42 et notamment sur la nécessité, à son sens, de devoir isoler ce budget THD dans une structure exclusivement dédiée aux collectivités concernées. La question de retour à meilleure fortune va se poser alors même que l'ensemble des financeurs n'ont apporté que des fonds de concours et n'ont pas spécialement voué au chapitre de cette fructueuse rétribution, qui n'est pas immédiate mais le sera dans quelques années. Il propose à nouveau d'étudier, ce qu'il avait déjà demandé lors d'une Conférence des Présidents, il y a quelques années, l'isolement de la partie THD dans une structure ad hoc, pour gérer cette opération et le capital apporté initialement. Il s'agit de transformer les participations financières sous la forme de fonds de concours, qui ont été faites par les EPCI et les communes dans certains cas, dans une structure dédiée et d'effectuer une répartition non pas au nombre de prises mais au prorata des apports financiers des différentes parties.*

*Mme la Présidente, comprend bien que le vrai retour à bonne fortune sera fait dans les années à venir, et qu'il convient de prendre en compte l'ensemble d'hypothèses qu'il va falloir consolider. Cela permettra de laisser du temps pour travailler ensemble et voir comment s'organiser pour gérer activement THD42, en étudiant notamment la proposition de M. HEYRAUD.*

*Mme la Présidente revient sur la question du personnel, et précise que même si en juillet 2020, tous les PM étaient terminés et que tout le monde, dans la zone THD42, était raccordable, ne signifie pas que tout le monde soit*

raccordé. Il y a encore des demandes de raccordement, qui sont étudiées par les services du SIELTE, il y a aussi du travail d'ingénierie qui est réalisé. Il reste aussi beaucoup d'appels avec tous les problèmes liés au mode STOC (sous-traitance des opérateurs commerciaux).

M. CHAVANNE complète en expliquant que c'est le cahier des charges de la délégation de service public qui prévoit cela. Autant, il prévoit des charges en termes de personnel mais aussi des recettes avec la redevance R4 liée au chiffre d'affaire, le taux de pénétration étant de 35% et qui est en augmentation.

M. Pascal PONCET, précise que le fait d'être en délégation de service public n'exonère pas d'avoir en interne des ressources pour la gérer, car il y a beaucoup de travail à faire autour, un suivi au quotidien. Une délégation de service public ne fait pas disparaître les services pour autant, mais peut effectivement faire diminuer les effectifs.

M. BONNICI, demande si les frais de personnel baisseront en 2021.

Mme la Présidente laisse la parole à Mme Makareinis, DGS, qui explique que les frais de personnel ne devraient pas diminuer en 2021, car dans les missions du SIEL-TE il y a, d'une part, chaque année, environ 2000 autorisations d'urbanisme à instruire et pour lesquelles il y a des raccordements ou des extensions, d'autre part, toutes la partie études et travaux pour la sécurisation du réseau, enfouissement, et le service aux usagers avec les téléconseillers. La DGS rappelle également que la vie du réseau engendre, de fait, des frais de personnel à l'image des réseaux électriques qui date de 60 à 80 ans et pour lequel le Syndicat essuie toujours des opérations de renforcement ou d'esthétique.

M. HEYRAUD souhaite avoir un bilan plus précis sur les charges de personnel et demande s'il y a une évolution sur la réflexion s'agissant des prises nouvelles (non fléchées lors de l'étude initiale du fait des extensions, nouvelles constructions, etc...) et s'il ne serait pas intéressant que le SIEL-TE supporte seul ces nouvelles prises. Il souhaite savoir ce qu'il est prévu au regard de la manne financière nouvelle par rapport aux prises supplémentaires.

DETAIL FRAIS DE PERSONNEL THD - BUDGET 2020		
Administratif et financier	2 cat C	68 594.41 €
assistant technique SIG	6 cat B 1 cat C	184 280.99 €
Chargé du contrôle de la DSP	1 cat A	72 725.12 €
Conduite d'activité raccordements	3 cat B	113 062.20 €
Gestion des Autorisations d'urbanisme	1 cat A 1 cat B 5 cat C	103 440.02 €
Secrétaire du service	1 cat B	10 973.32 €
téléconseiller	4 cat C	118 984.72 €
Travaux + Contrôle	1 cat A	58 980.17 €
Travaux THD	1 cat A 7 cat B cat 4 C	466 044.27 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 cat A / 18 cat B / 16 cat C</b>	<b>1 197 085.22 €</b>

Mme la Présidente répond qu'il convient que le SIEL-TE et les EPCI travaillent, que pour l'instant le SIEL-TE n'est pas en accord avec tous les EPCI sur l'état « 0 » des prises, c'est-à-dire sur ce qui a été prévu au départ, et que cela fera l'objet de négociation SIEL-TE / collectivités.

M. HEYRAUD, ajoute que s'il y a déjà des retombées financières de cette délégation de service public, celles-ci ne suffiront pas à rembourser les EPCI dans leur apport initial, c'est pour cela qu'il n'est pas en phase avec la proposition faite d'imputer d'ores et déjà des charges initiales sur des recettes hypothétiques futures. En revanche, il y a de nouvelles charges, liées à des projets nouveaux non prises en compte dans le décompte initial puisque n'existant pas, et cela n'a pas empêché le SIEL-TE, de solliciter les communes ou les EPCI, avant même de régler l'état « 0 », pour connaître leur position sur une participation financière sur les prises nouvelles.

Mme la Présidente signale que si le SIEL-TE prenait en charge seul cette dépense, ce serait de l'ordre de 2.5 voire 3 millions d'euros par an.

M. CHAVANNE, Vice-Président, précise que les dissimulations seront coordonnées c'est-à-dire que lorsque des travaux de dissimulation, à l'échelle d'une commune, seront engagées, ils comprendront les réseaux électriques classiques, les réseaux télécoms et pourquoi pas les réseaux fibres si nécessaire. Pour des raisons budgétaires, le SIEL-TE ne pourra pas s'engager à dissimuler la totalité des réseaux, il faudra regarder au cas par cas en fonction par exemple des situations climatiques. Il explique que la situation est différente en fonction des EPCI, car certains avaient réalisé des études précises qui permettaient d'avoir le volume des prises y compris en considérant le développement de certaines communes, ce qui fait qu'aujourd'hui il n'y a quasiment pas de prises supplémentaires alors que pour d'autres EPCI, il y a eu de nombreuses prises supplémentaires, qui font l'objet de demande financement auprès d'eux.

Didier PONCET partage l'avis de M. HEYRAUD.

M. GOUBY, Vice-Président indique que lors des réunions de secteur, une information a été transmise sur les prises STOC. Suite au constat des désagréments des installations des prises STOC, les élus ont un rôle important dans la communication sur le fait de conseiller les administrés pour passer directement par THD42 avant de contacter leur Fournisseur d'Accès Internet (FAI). Un support de présentation, à ce sujet, a été envoyé aux communes pour leur bulletin municipal.

M. PICARD signale que le problème devient de plus en plus criant, actuellement. Il interroge sur le fait de contacter les FAI pour qu'ils respectent les branchements.

M. DUMONT demande s'il est possible d'envoyer à nouveau le document incitant à faire installer les PTO par le SIEL-TE, pour le mettre dans le bulletin municipal.

M. CHAVANNE, Vice-Président, signale qu'il y a une coquille sur le montant du remboursement de l'emprunt et de la CAF nette du budget annexe installations énergétiques et que la correction sera apportée au compte rendu :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020 (estimation)
Remboursement emprunt (DI 1641)	225 540,77	230 560,07	285 791.02
Remboursement avance budget principal	275 000.00	275 000.00	275 000.00
CAF nette (avec avance)	250 823.70	417 657,06	272 198.85

M. GOUBY, Vice-Président, présente l'analyse des ressources humaines.

Mme la Présidente retient qu'il y a pas mal d'interrogations concernant le THD. Elle espère, avant le prochain Comité, avoir des réponses concernant le plan de relance du SIEL-TE, ce qui permettra d'alimenter ce rapport d'orientations budgétaires et de le préciser.

#### b) REVALORISATION DES MODES CONTRIBUTIFS ET PARTICIPATIFS

M. CHAVANNE, Vice-Président poursuit avec les éléments factuels de la revalorisation des modes contributifs et participatifs pour l'année 2021.

Mme la Présidente explique que ce point est proposé en information générale afin de pouvoir échanger avant de le soumettre au vote au Bureau du 14 décembre 2020. Il y a une réflexion en cours afin d'essayer de simplifier le tableau des contributions pour les prochaines années. Il y a des options peu ou pas utilisées aujourd'hui, il y a peut-être un petit « lifting » à faire, sans conséquence financière, mais il peut aussi avoir un vrai travail à réaliser sur ce tableau qui paraît assez complexe.

#### c) RAPPORTS DE GESTION SEM SOLEIL ET SPL OSER

M. CHAVANNE, Vice-Président, indique qu'au prochain Comité sera soumis au vote le rapport annuel de SEM SOLEIL et de la SPL OSER. Il précise que le SIEL-TE Loire détient 82.84 % du capital de SEM SOLEIL qui investit sur des programmes d'énergie renouvelable. Concernant la SPL OSER, le SIEL-TE Loire est actionnaire à hauteur de 0.46%. La société intervient sur des investissements d'envergure liés à la performance énergétique.

#### d) SEM SOLEIL - EVOLUTION DU MODE D'ADMINISTRATION

M. CHAVANNE, Vice-Président, explique que la SEM Soleil est aujourd'hui organisée selon un mode de gouvernance dualiste : Conseil de Surveillance (élus) qui fixe les orientations, et Directoire, responsable de la gestion. Ce mode d'organisation est extrêmement minoritaire dans la gestion des Entreprises Publiques Locales.

Suite au départ de M. Olivier NEFF, Président du Directoire, et à la nécessité de mise à jour des statuts, du fait de l'entrée de nouveaux actionnaires, il a été proposé de faire évoluer le mode d'administration vers un mode moniste et faire gérer la SEM Soleil par un Conseil d'Administration. Dans ce cadre-là, il conviendra de désigner lors du prochain Comité, les représentants du SIEL-TE Loire, actionnaire majoritaire, au Conseil d'Administration de la SEM (maximum 10). Pour rappel à ce jour, les représentants désignés sont Messieurs SIMONE, CHAVANNE et SOUTRENON.

#### e) COMMUNICATION DES SYNTHES DU CONTROLE DE CONCESSION DU SIEL-TE LOIRE POUR L'ANNEE 2019

Mme la Présidente commente cette information. Elle rappelle que chaque année les concessionnaires sont tenus de produire un compte rendu d'activité des concessions : le CRAC. Les documents sont consultables sur le site du SIEL-TE Loire. La cellule contrôle des concessions dans sa mission rédige une synthèse de l'activité de chacun des concessionnaires qui a été adressée aux membres respectifs du SIEL-TE Loire dans les domaines de l'électricité, du gaz, du THD, et du réseau de chaleur de Montrond-les-Bains.

#### f) SUPPRESSION DES AIDES AUX FINANCEMENTS DES INSTALLATIONS PV POUR LES COLLECTIVITES

Mme la Présidente signale que la Région AURA a modifié son dispositif visant à soutenir les projets « partenariaux décentralisés de production d'énergies renouvelables ». Il permettait aux collectivités d'être soutenues à hauteur de 15% sur les projets de production photovoltaïque. A ce titre, ces deux dernières années le SIEL-TE a pu bénéficier d'environ 200k €. Une nouvelle mouture adoptée en Commission Plénière en juillet dernier rend désormais inéligibles les projets portés par les collectivités. Seules les sociétés locales de production d'énergies renouvelables et les SEM sont dorénavant éligibles pour, d'après les services techniques « promouvoir les projets véritablement partenariaux » et « par souci d'équité car très peu de collectivités sollicitaient ce dispositif ». Des discussions seraient en cours pour déployer un dispositif Plan de relance sur le photovoltaïque en toiture auquel les collectivités seraient éligibles pour compenser mais rien n'est certain à ce jour. Ce brusque retrait remet en question la réalisation de plusieurs opérations qui devaient être lancées dans les prochains mois : Roannais Agglomération - Extension du centre de Vol à Voile et Hangar Aéroport ; Riorges - Local Manifestation ; Marclopt - Service technique ; Montbrison - Espace Jacquins (en toiture et ombrière).

Estimés à 770k € d'investissement et représentant plus de 2500 m<sup>2</sup> et 520 GWh, ces 5 projets sont directement menacés car la subvention Région permettait d'équilibrer leur rentabilité. D'autres projets en cours et études risquent également de ne plus se réaliser. Un courrier au Président L. Wauquiez a été adressé pour faire part de l'étonnement du Syndicat sur ce retrait. Un second courrier est en préparation à destination de Mme la Préfète



afin de solliciter une dérogation pour que le SIEL-TE soit éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local sur ce sujet conformément aux possibilités offertes par le plan France Relance.

Mme la Présidente propose de rédiger un courrier aux Conseillers Régionaux de Département pour leur signifier l'impact de cette suppression d'aides aux collectivités de la Loire sans information préalable sur l'économie locale.

M. HEYRAUD, souhaite avoir les éléments afin de faire un courrier au nom de son groupe ou de demander à son groupe d'intervenir sur le sujet lors d'une prochaine assemblée permanente de la Région AURA.

#### **g) AFFERMAGE DE SERVICE PUBLIC FIBRE OPTIQUE - THD42 - AVENANT 10**

M. SOUTRENON, Vice-Président, présente le projet d'avenant n° 10 relatif au nouveau catalogue de service FttH passif et actif (version 20.01) et à la modification des conditions générales de mise en œuvre de ce catalogue ; la modification de l'article 7.6 « Remise des ouvrages et équipements constitutifs du Réseau au Délégitaire » de la convention de délégation de service public pour y intégrer le traitement des malfaçons qui sont imputables au SIEL en tant que maître d'ouvrage du réseau, et d'y ajouter une annexe 16.33 « Traitement des malfaçons » détaillant la procédure d'intervention ; apporter des compléments l'article 7.1 « Principes de réalisation du réseau » de la convention de délégation de service public pour définir de nouvelles modalités de mise en œuvre des opérations de dévoiement, enfouissement et dissimulation, dans le nouveau cadre de l'exploitation et la vie du réseau ; la modification de la grille tarifaire du service d'accès aux infrastructures de génie civil (objet de l'avenant 9), pour tenir compte de la demande des Fournisseurs d'accès internet (FAI) de globaliser les coûts de location des infrastructures dans le cadre d'une adduction au Points de Mutualisation (PM), autrement appelée offre de pénétrante PM, et de mettre en place des tarifs plus attractifs.

Mme la Présidente précise que cet avenant n° 10 est en cours de négociation afin de le soumettre au vote du Comité syndical du 14 décembre 2020.

Mme la Présidente laisse la parole à Mme MAKAREINIS, DGS, pour préciser l'état des négociations au niveau des services. Mme MAKAREINIS indique qu'une réunion de travail a eu lieu le 13 novembre, avec les représentants nationaux d'Axione. L'accord sur cet avenant ne dépend pas uniquement du SIEL-TE et d'Axione, mais aussi de l'environnement national, notamment de l'ARCEP, qui peuvent être pénalisantes pour les réseaux d'intérêt public (RIP) portés par les collectivités. Elle indique qu'il y a une action de Mme la Présidente auprès de l'Agence nationale du numérique qui relaie assez bien la position des collectivités vis à vis de l'ARCEP. Cet avenant 10 nécessite que les opérateurs privés signent le catalogue de services avec le fermier. Axione a indiqué que sur les 4 opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN), 3 sont prêts à signer, et que c'est encore en cours de négociation avec Orange. Les négociations sont en voie d'aboutir avec une signature programmée d'ici fin d'année, et tout devrait être finalisé afin de présenter l'avenant au Comité du 14 décembre. Lorsqu'il y aura la certitude qu'Axione aura signé avec les opérateurs, l'avenant pourra être signé par le Syndicat. Si les conditions n'étaient pas réunies, la signature effective pourra être reportée.

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

Mme la Présidente explique que Rénovation est un dispositif qui permet aux communes, qui ont un projet de rénovation énergétique de bâtiment, de bénéficier d'une subvention du SIEL-TE. Le groupe de travail Transition énergétique s'est réuni et a discuté du montant de l'aide pour l'année 2021. L'aide apportée précédemment était de 10 000 euros. Mme la Présidente est favorable à l'augmentation de ce plafond.

M. SIMONE, Vice-Président, indique que le groupe de travail s'interroge sur l'impact budgétaire de cette augmentation. Le SIEL-TE a une visibilité sur l'analyse des anciens dossiers sur les 3 derniers appels à projet, 2017-2018-2019 et les simulations budgétaires montrent qu'il y a encore des possibilités sur 3 voire 4 ans. La proposition serait de passer de 10 000 à 20 000 euros pour l'année 2021.

M. GANDILHON, rappelle qu'il s'agit d'un plafond par opération et par bâtiment. Les communes renoncent à faire la demande des CEE, et c'est ce qui est vertueux dans ce principe, car le fonds est régénéré pour les années suivantes.

M. DUMONT, remarque que le montant de l'enveloppe a été réduit par rapport aux prévisions de 2019, en tous cas sur sa commune.

M. SIMONE, Vice-Président, explique qu'il s'agit d'un cas spécifique et qu'il convient de vérifier plus précisément. Il souligne que puisque que le montant de l'aide augmente, il sera possible de postuler de nouveau pour un bâtiment qui n'a pas obtenu l'enveloppe totale c'est-à-dire de faire un projet complémentaire sur le même bâtiment.

Les membres du Bureau se prononcent en faveur du montant de 20 000€.

M. Pascal PONCET, souhaite faire une observation sur l'intervention des prestataires des opérateurs qui ternit l'image du SIEL-TE. Il convient d'avoir des réunions avec les OCEN mais aussi de mettre au point un système d'autocontrôle ou de réception, car les opérateurs travaillent avec un certain nombre de prestataires qui parfois ne font pas du travail de qualité. Le but étant d'avoir un meilleur service rendu, car au final les administrés visent l'institution SIEL-TE. Il faut réussir à mettre en place un système de qualification des entreprises, même si cela n'est pas du ressort du syndicat puisque ces entreprises interviennent à la demande des opérateurs. Il faut arriver à s'introduire dans leurs relations, même si juridiquement c'est très compliqué. L'objectif étant de diminuer le nombre d'insatisfactions des particuliers et l'image véhiculée du SIEL-TE.

M. SOUTRENON, Vice-Président, explique que c'est tout le problème du mode STOC et de la récupération de ces capillarités que le SIEL-TE réceptionne. Le cahier des charges doit être à la hauteur des exigences du SIEL-TE.

Mme la Présidente partage ces observations et précise qu'il faut demander aux administrés de s'adresser au SIEL-TE pour les raccordements. Il y a une communication faite par le SIEL-TE et il ne faut pas hésiter à en faire usage au niveau des communes.

M. DUMONT, demande quel est le temps d'intervention du SIEL-TE pour une PTO.

Mme MAKAREINIS, DGS, à la demande de Mme la Présidente, explique que pour la pose de la PTO, il convient de prendre rendez-vous sur le site THD42, ensuite cette prise de rendez-vous est transmise à l'entreprise certifiée par le syndicat qui va contacter le particulier pour la pose de la prise (2 à 3 semaines de délai environ). Il y a des cas plus complexes, pour lesquels il est nécessaire de réaliser une extension de réseau avec un délai supplémentaire pour les études et les différentes autorisations et déclarations. Dans ce cas, il convient de faire remonter à l'élu de secteur qui verra avec les services du SIEL-TE pour avoir une date plus précise, en fonction de la complexité du dossier.

M. PRUD'HOMME souhaite savoir si les problèmes de raccordement sont bien identifiés. Mme MAKAREINIS, DGS, répond qu'effectivement, les problèmes sont identifiés par le fermier, Axione. Lorsqu'un particulier à un problème, il contacte son fournisseur d'accès et celui-ci fait remonter, sur une plateforme commune, le défaut à Axione. Il est précisé qu'en cas d'extension aérienne, la pose d'un câble supplémentaire peut nécessiter le changement d'un poteau, qu'il soit électrique ou télécom, ce qui nécessite un certain délai.

Mme la Présidente constate la fin des débats et lève la séance à 12h02. Elle indique que le prochain Bureau se tiendra le 14 décembre 2020 en visioconférence.